

5. DÉCOMPOSITION MULTIPLICATIVE DU TAUX DE CHÔMAGE¹¹⁶

Le chômage est un fléau lourd de conséquences économiques, sociales et financières, tant au niveau individuel que collectif. Le chômage de longue durée, en particulier, favorise la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale¹¹⁷. Si l'accès à l'emploi ne permet certes pas d'éradiquer entièrement la pauvreté, il contribue néanmoins à en réduire le risque. Il n'est donc guère surprenant que, dans le cadre de la « *stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive* », l'Union Européenne, dans son ensemble, s'est donné l'objectif de porter le taux d'emploi global des 20 à 64 ans à 75 % d'ici 2020. Le Plan National de Réforme, qui constitue l'instrument clef de la stratégie Europe 2020 à l'échelle nationale, expose les objectifs décennaux nationaux et formule la stratégie du gouvernement luxembourgeois pour les atteindre. Dans ce contexte, le Luxembourg s'est fixé l'objectif de hisser le taux d'emploi global à 73 % à l'horizon 2020. L'augmentation du taux d'emploi, en particulier celui des travailleurs âgés (55-64 ans) qui demeure parmi les plus bas de l'Union, constitue d'ailleurs une recommandation récurrente du Conseil de l'Union européenne au Luxembourg (l'objectif étant d'accroître la contribution sous-exploitée de cette main-d'œuvre au potentiel de croissance et d'assurer la soutenabilité des finances publiques).

Cet encadré présente un exercice de décomposition (de nature purement comptable) du taux de chômage au Luxembourg. Cette décomposition permet d'isoler chacun des chaînons aboutissant au taux de chômage, en particulier le taux d'emploi et le taux de participation. Un exercice similaire avait été réalisé dans les avis du Conseil Economique et Social (CES) de 2003 et 2004 relatifs aux Grandes orientations des politiques économiques.

5.1. CONCEPTS STATISTIQUES

L'analyse ci-après repose sur les données d'activité et de population telles que publiées par le STATEC et compilées à partir de sources administratives (ADEM, IGSS, Registre National des Personnes Physiques). Il convient tout d'abord de préciser les notations suivantes :

- L_I L'emploi total, qui comprend l'ensemble des individus travaillant sur le territoire luxembourgeois, qu'ils soient salariés ou travailleurs indépendants, résidents (L_R) ou non-résidents (L_{NR})¹¹⁸.
- L_R L'emploi résident (ou national), qui comprend l'ensemble des individus résidant sur le territoire luxembourgeois et exerçant une activité professionnelle (salariée ou indépendante)¹¹⁹. Il comprend aussi les personnes affectées à une mesure pour l'emploi.
- L_{NR} L'emploi frontalier, qui comprend l'ensemble des individus résidant dans l'une des régions frontalières et exerçant une activité professionnelle (salariée ou indépendante) sur le territoire luxembourgeois.

¹¹⁶ Partie rédigée par Cindy Veiga. Les vues exprimées dans cette partie sont exclusivement celles de l'auteur et n'engagent aucunement la BCL ou l'Eurosystème.

¹¹⁷ Voir l'encadré n°3 « Le chômage de longue durée, tenants et aboutissants » dans le Bulletin BCL 2015/1, pp. 32-43.

¹¹⁸ Les statistiques sur l'emploi sont établies selon le concept des comptes nationaux. Ces derniers font l'objet de divers retraitements et excluent certaines catégories de travailleurs (p.ex. les résidents qui exercent leur activité sur un autre territoire économique ou encore les nationaux membres des équipages de bateaux de pêche).

¹¹⁹ L'emploi résident inclut également les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les frontaliers luxembourgeois, c'est-à-dire les résidents luxembourgeois qui travaillent dans un pays limitrophe. Ces travailleurs ne sont pas comptabilisés dans l'emploi total intérieur étant donné que leurs activités sont considérées comme « extraterritoriales ». Le nombre d'employés internationaux et de frontaliers luxembourgeois a été estimé à environ 12 000 en 2016, dont la quasi-totalité est constituée d'employés internationaux.

- U La population au chômage, qui inclut les personnes sans emploi, résidant sur le territoire national et inscrites à l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM). Sont uniquement considérés les demandeurs d'emploi disponibles, c'est-à-dire ceux qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité, ni affectés à une mesure pour l'emploi.
- P La population totale, qui est composée des résidents en emploi (LR), inactifs¹²⁰ ou au chômage (U).
- P_A La population active, qui est composée de l'emploi résident (LR) et des demandeurs d'emploi résidents (U).
- P_{AA} La population en âge de travailler, qui comprend les résidents âgés de 15 à 64 ans¹²¹.

Le taux de chômage (U_R) est le rapport entre le nombre de chômeurs (U) et la population active (P_A) :

$$U_R = \frac{U}{P_A} = \frac{U}{L_R + U}$$

Le taux d'emploi (E_R) met en relation l'emploi national (L_R) et la population en âge de travailler (P_{AA}) :

$$E_R = \frac{L_R}{P_{AA}}$$

Le taux de participation (A_R) se définit comme le rapport entre la population active (P_A) et la population en âge de travailler (P_{AA}) :

$$A_R = \frac{P_A}{P_{AA}} = \frac{L_R + U}{P_{AA}}$$

Le taux de chômage (U_R), le taux d'emploi (E_R) et le taux de participation (A_R) sont statistiquement liés comme suit¹²²:

$$U_R = 1 - \frac{E_R}{A_R}$$

Selon cette relation, le taux de chômage recule lorsque le taux d'emploi augmente plus vite que le taux de participation. Il se pourrait aussi que le taux de chômage et le taux d'emploi augmentent simultanément, à condition que le taux de participation progresse suffisamment.

Avant d'étudier l'évolution de ces trois taux, quelques remarques supplémentaires s'imposent.

120 Les personnes inactives ne sont ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi (ou disponibles pour le marché du travail), et ce pour diverses raisons : âge, études, retraite, choix personnel, maladie ou encore découragement.

121 Il convient de noter que la stratégie européenne pour l'emploi (et les objectifs nationaux associés) se focalise, depuis 2010, sur la population âgée de 20 à 64 ans et par conséquent exclut désormais les jeunes de 15 à 19 ans, dont la grande majorité se trouve encore en éducation ou en formation. A titre d'illustration, en 2016, seuls 12,8 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans faisaient partie de la population active au Luxembourg (contre 18,7 % dans la zone euro). La prise en compte ou l'exclusion de cette population très jeune impacte certes les niveaux des différents indicateurs relatifs au marché du travail mais ne change en aucun cas les tendances observées.

122 Avec $U_R = \frac{U}{P_A} = \frac{U}{L_R + U} = \frac{U + L_R - L_R}{L_R + U} = \frac{L_R + U}{L_R + U} - \frac{L_R}{L_R + U} = 1 - \frac{L_R}{L_R + U} = 1 - \frac{L_R}{P_{AA}} * \frac{P_{AA}}{L_R + U} = 1 - \frac{E_R}{A_R}$.

– Les ratios définis ci-avant constituent des identités comptables et ne fournissent aucune information sur les déterminants des ou les interactions entre les variables.

– Les taux de chômage, d'emploi et de participation sont des concepts nationaux liés au lieu de résidence des individus. Une variation du nombre de salariés frontaliers n'a aucune incidence sur ces taux au Luxembourg. Il en va autrement des travailleurs immigrés qui s'installent au Luxembourg et qui sont repris dans la population en âge de travailler (et le cas échéant dans l'emploi national et/ou le chômage). En conséquence, cet afflux de main-d'œuvre impacte les différents taux au Luxembourg, mais de manière moins importante que les résidents de longue date (qu'ils soient autochtones ou étrangers). En effet, au moment de l'entrée sur le territoire national (et le cas échéant dans l'emploi), cette force de travail additionnelle accroît à la fois le numérateur et le dénominateur des différents taux (alors que les résidents n'impactent que l'emploi au numérateur étant donné qu'ils sont déjà inclus dans la population en âge de travailler au dénominateur).

5.2. ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE, DU TAUX D'EMPLOI ET DU TAUX DE PARTICIPATION

Le tableau suivant renferme les données nécessaires pour chiffrer la décomposition du taux de chômage.

Les lignes 1 à 4 reprennent les principaux indicateurs du marché du travail. Les lignes 5 à 7 montrent le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux de participation. Les colonnes 3 à 5 reprennent le niveau des séries pour les années 2001, 2008 et 2016 et les colonnes suivantes montrent les variations cumulées sur les trois sous-périodes. A titre d'exemple, la population en âge de travailler, qui se chiffre à 405 000 en 2016, a progressé de 21,9 % depuis 2008, soit près du double de la croissance enregistrée sur les années précédant la crise (+12 % entre 2001 et 2008).

Le taux de chômage est passé de 2,2 % en 2001 à 4,2 % en 2008 et 6,3 % en 2016 (ligne 5 dans le tableau). Dans le même laps de temps, le taux d'emploi, qui mesure la part de la population occupée dans la population en âge de travailler, a diminué de 0,1 p.p. sur la période séparant les années 2001 et 2008 et de 2,2 p.p. entre 2008 et 2016. De son côté, le taux de participation (ligne 7) a augmenté de 1,2 p.p. sur la période allant de 2001 à 2008 avant de s'inscrire en baisse de 0,8 p.p. sur la période subséquente.

Tableau 11 :

Population en âge de travailler, population active et taux de participation

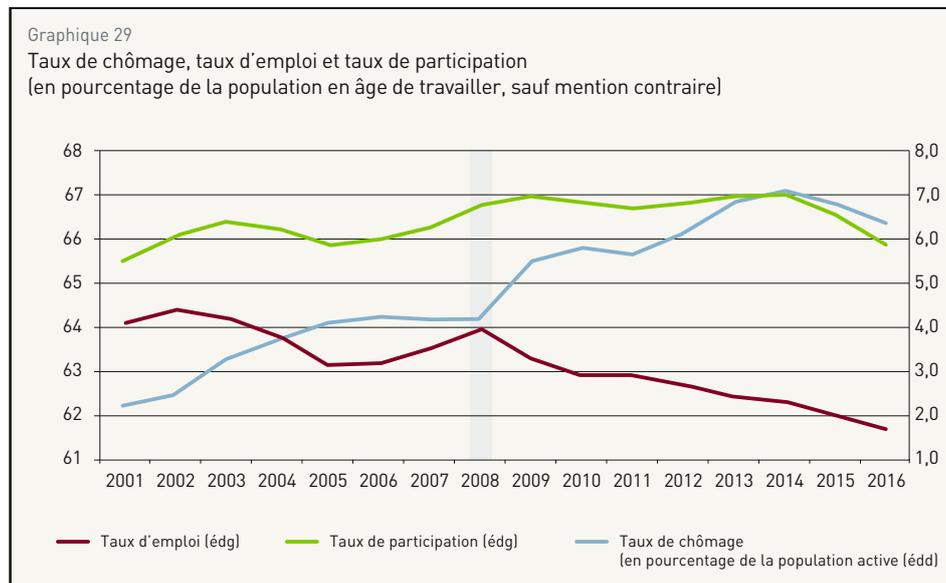
(moyennes annuelles, en milliers respectivement en pourcentage, sauf mention contraire)

		en milliers			variation cumulée (en % respectivement en p.p.)		
		2001	2008	2016	2001-08	2008-16	2001-16
1	Population en âge de travailler	296,6	332,2	405,0	12,0	21,9	36,6
2 = 3+ 4	Population active	194,3	221,8	267,2	14,1	20,5	37,5
3	Emploi national	190,0	212,6	250,2	11,9	17,7	31,7
4	Demandeurs d'emploi	4,3	9,2	16,9	114,1	84,0	294,1
		en %			en p.p.		
5 = 4/2	Taux de chômage (en % de la population active)	2,2	4,1	6,3	1,9	2,2	4,1
6 = 3/1	Taux d'emploi (en % de la population en âge de travailler)	64,1	64,0	61,8	-0,1	-2,2	-2,3
7 = 2/1	Taux de participation (en % de la population en âge de travailler)	65,5	66,8	66,0	1,2	-0,8	0,4

Remarques : les chiffres présents dans ce tableau représentent des moyennes annuelles. Pour la population (totale et en âge de travailler), les chiffres représentent des moyennes de la population telle qu'observée au 1^{er} janvier de l'année N et au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Sources : Statec, calculs BCL (aux erreurs d'arrondis près)

Le graphique 29 reprend les trois indicateurs sous revue et montre leur évolution depuis 2001. Le déclenchement de la récente crise économique et financière, à la fin de l'année 2008, s'est traduit par une forte hausse du taux de chômage jusqu'en 2014. Le plafonnement d'abord et la réduction ensuite du taux de participation depuis 2009 ont permis de contenir cette hausse du taux de chômage, qui sinon aurait été encore plus importante. De son côté, le taux d'emploi a diminué de façon continue, de 64 % en 2008 à moins de 62 % et ce malgré la reprise conjoncturelle de l'économie luxembourgeoise



(qui a enregistré un taux de croissance annuel moyen proche de 4 % ces quatre dernières années). A l'heure actuelle, le Luxembourg serait d'ailleurs le seul pays membre de l'Union Européenne pour lequel le taux d'emploi continue de baisser, les autres Etats membres connaissant un redressement ou tout au moins une stabilisation de leur taux d'emploi¹²³. Plus récemment, le recul du taux de chômage en 2015 et 2016 s'est expliqué par une diminution du taux de participation qui s'est révélée plus forte que celle du taux d'emploi¹²⁴.

D'un point de vue comptable, les reculs du taux d'emploi et du taux de participation reflètent le fait que l'emploi (respectivement la population active) progresse moins vite que la population en âge de travailler (voir tableau 11).

Il s'agit là d'une tendance quelque peu surprenante dans la mesure où l'immigration, qui est le principal déterminant de la croissance de la population au Luxembourg, est essentiellement de nature économique¹²⁵. Cela pourrait refléter une « immigration nette moins intégrée » sur le marché du travail luxembourgeois¹²⁶, avec par exemple l'arrivée de populations réfugiées pour lesquelles l'entrée dans la vie active constitue un lent processus¹²⁷.

123 Voir le graphique n° 1.9 dans la publication "Employment and Social Developments in Europe 2017", Commission Européenne, pp. 26.

124 Rappelons, dans ce contexte, que chaque fois qu'une personne décide de se retirer du marché du travail, on comptabilise une personne en moins à la recherche d'un emploi, d'un point de vue statistique..

125 Les personnes, en âge de travailler, qui s'installent au Luxembourg en vue d'y travailler, ont des effets multiples sur les taux d'emploi et de participation : un effet direct sur les composantes de ces taux, à savoir la population en âge de travailler au dénominateur et l'emploi et/ou le chômage au numérateur et un effet indirect lié aux taux d'emploi et de participation accrus des étrangers par rapport aux autochtones.

126 STATEC, Note de conjoncture n° 1-16, page 32.

127 Bien que le nombre de réfugiés se soit fortement accru ces deux dernières années (voir le chapitre 7.2, dans l'Avis de la BCL sur le projet de budget 2016, Bulletin BCL 2015/3, pp 218-221), cette hausse ne saurait à elle seule, expliquer la baisse du taux d'emploi (qui, rappelons-le, est en baisse depuis l'année 2008). En effet, l'exclusion de l'afflux de réfugiés des chiffres de la population en âge de travailler ne modifie pas les résultats obtenus, à savoir une baisse tendancielle du taux d'emploi.

Mais il s'agit surtout d'une tendance inquiétante qui mène à s'interroger sur la nature de la baisse du chômage enregistrée au cours des dernières années : est-ce qu'elle traduit une amélioration de la situation de fond sur le marché du travail ou est-ce qu'elle reflète, au contraire, un « artefact statistique » imputable à une hausse de l'inactivité¹²⁸ ?

Une baisse du taux de participation pourrait traduire un « effet de découragement » : dans un contexte conjoncturel dégradé, les agents découragés peuvent décider de se retirer (temporairement ou définitivement) du marché du travail ou de retarder leur entrée ou leur retour. En théorie, cet « effet de découragement » toucherait principalement les chômeurs en fin de droits ou non indemnisés. Dans les faits, cette explication semble cependant peu plausible, dans la mesure où les années 2015 et 2016 ont connu une croissance économique et, surtout, un dynamisme accru de l'emploi. La diminution du taux de participation pourrait aussi être le résultat de mesures administratives, via l'encouragement de départs anticipés en retraite ou le recours accru aux dispositifs de préretraite. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de confirmer cette hypothèse.

Le repli continu du taux d'emploi signifie également un éloignement progressif des objectifs nationaux d'Europe 2020 en matière d'emploi, qui spécifient au contraire un relèvement de ce taux.

Une ventilation plus fine révèle que le taux d'emploi global cache d'importantes disparités selon l'âge et le genre (voir le graphique 30)¹²⁹. Les taux d'emploi des jeunes âgés de moins de 29 ans ont nettement diminué ces dernières années, tout comme ceux des cohortes âgées de 30 à 39 ans. Les taux d'emploi des seniors âgés de plus de 50 ans ont, pour leur part, sensiblement progressé. La baisse du taux d'emploi global est par ailleurs exclusivement imputable à la gente masculine, les taux d'emploi des femmes ayant augmenté, quel que soit la tranche d'âge considérée.

Il convient de remarquer que le taux d'emploi global peut varier sous l'effet de variations des taux d'emploi des différents segments de la population (effets *intra-groupes*, terme (1) dans l'équation ci-après) (à parts démographiques inchangées par rapport à la situation initiale), sous l'effet de changements au niveau de la composition (par âge et par genre) de la population résidente (effets *inter-groupes*, terme (2)) (à taux d'emplois constants) ainsi qu'en fonction d'un terme d'interaction (terme (3) ci-dessous).

$$\Delta E_{Rt} = \sum_{i=1}^n \left(\underbrace{\frac{\Delta E_{Rt}^i PP_0^i}{(1)}}_{(1)} + \underbrace{E_{R0}^i \frac{\Delta PP_t^i}{(2)}}_{(2)} - \underbrace{\frac{\Delta E_{Rt}^i PP_t^i}{(3)}}_{(3)} \right)$$

128 Dans ce contexte, d'aucuns pourraient être tentés d'avancer des arguments de nature statistique tels des erreurs de mesure de la population ou de l'emploi. Cependant, ces séries sont compilées à partir de données administratives (sur base des recensements de la population et des inscriptions auprès de la sécurité sociale) et donc suffisamment exhaustives pour être à l'abri de telles critiques.

129 Les taux d'emploi des différents groupes d'âge et de sexe ont été calculés à partir de données de l'IGSS. Les données relatives aux années 2001 à 2008 sont issues des fichiers mis à disposition de la BCL par l'IGSS et celles relatives aux années 2009 à 2016 ont été extraites des tableaux interactifs publiés par le Centre commun de la sécurité sociale (disponibles sous le lien suivant : <http://www.adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/statistiques/igss/Tableaux-interactifs-stock-emploi/index.html>). Il convient de noter que les tableaux interactifs incluent également les personnes en emploi âgées de 65 ans et plus. Or, cette population n'est, par définition, pas incluse dans la population en âge de travailler. Ces personnes représentent 1/3 de l'emploi de la catégorie d'âge 60 et plus et leur prise en compte impliquerait, par conséquent, un fort biais à la hausse sur les taux d'emploi des seniors. Afin d'éviter ce biais, nous avons ajusté les chiffres de l'emploi (pour les années 2009 à 2016) en retranchant du nombre total d'employés de plus de 60 ans la part de ceux âgés de 65 ans et plus (une part supposée constante par rapport à celle observée sur la période 2001 à 2008).

Par ailleurs, les données font référence à la situation de l'emploi telle qu'observée à la fin du mois de mars de chaque année et excluent les résidents sortants (contrairement aux données illustrées au tableau 1). Ces différences méthodologiques ont une incidence sur le niveau du taux d'emploi global (mais ne modifient nullement les tendances observées). Le taux d'emploi global dérivé des données ventilées est légèrement inférieur (62,4 % en 2008 et 60,5 % en 2016) à celui calculé directement sur base des données agrégées (et repris aux tableau 11 et graphique 29).

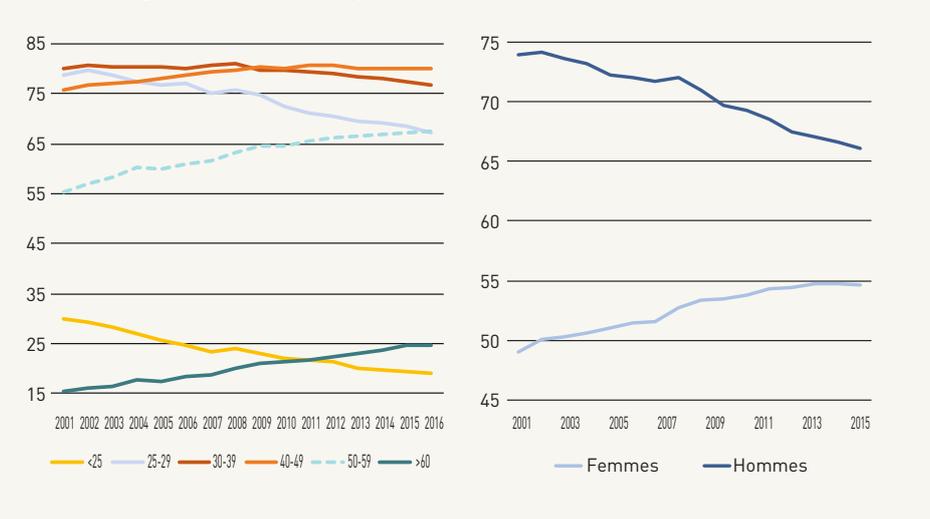
où $PP_t^i = \frac{P_{AA_t}^i}{P_{AA_t}^0}$ reflète la part de chaque segment dans la population en âge de travailler et $t = 0$ fait référence à la période initiale (ici, l'année 2008). La contribution du terme d'interaction, qui combine les changements dans les taux de participation et les changements dans la taille des cohortes, est incluse dans les effets *inter-groupes*.

Cette décomposition révèle que les effets *intra-groupes* ont été le principal facteur à l'origine du déclin du taux d'emploi au Luxembourg¹³⁰. La hausse des taux d'emploi des tranches d'âge 50 ans et plus n'a pas permis de compenser la baisse de ceux de leurs cadets. Le recul des taux d'emploi des populations âgées de moins de 29 ans s'explique, en partie du moins, par l'allongement progressif de la durée des études¹³¹. Le recul des taux d'emploi des tranches âgées de 30 à 39 ans est, en revanche, bien plus préoccupant. Une décomposition plus fine par âge et par genre révèle, en outre, que cette baisse est exclusivement imputable aux hommes, dont les taux d'emplois ont sensiblement diminué pour les tranches âgées de 30 à 49 ans. Bien qu'il s'agisse ici d'une tendance observée depuis plus d'une décennie, le recul du taux d'emploi des hommes s'est accentué suite à la crise, probablement en raison de la sur-représentation de ces derniers dans des secteurs et des occupations davantage exposés au cycle économique.

130 Les effets *inter-groupes* ont eu un léger impact négatif sur le taux d'emploi global, via un changement dans la structure par âge de la population en âge de travailler et un poids accru de tranches d'âge ayant des taux d'emploi plus faibles.

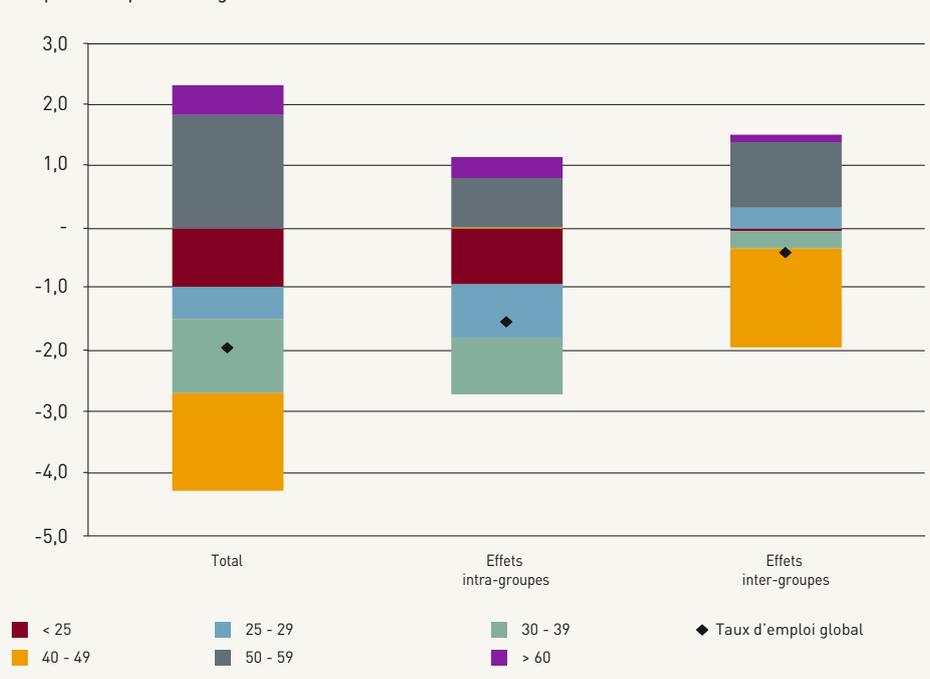
131 Il convient cependant également de souligner la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail suite à la récente crise économique et financière. Voir, à cet effet, l'encadré n° 2 « Emploi, chômage des jeunes et cycle économique » dans le Bulletin BCL 2013/3, page 33.

Graphique 30
Taux d'emploi selon l'âge (gauche) et le genre (droite)
(en pourcentage de la population en âge de travailler)



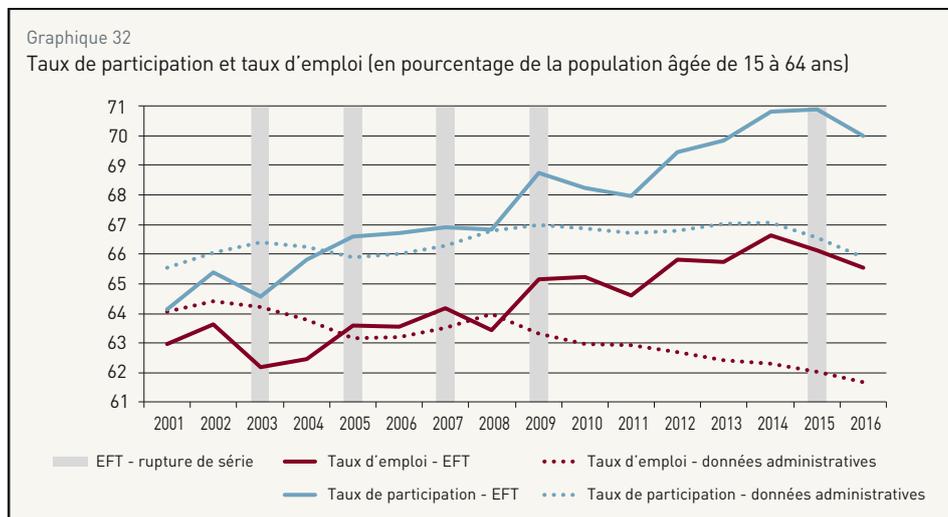
Sources : IGSS, Statec, calculs BCL

Graphique 31
Décomposition de la variation du taux d'emploi, entre 2008 et 2016
(en points de pourcentage)



Sources : IGSS, Statec, calculs BCL

5.3. ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE, DU TAUX D'EMPLOI ET DU TAUX DE PARTICIPATION SELON D'AUTRES SOURCES STATISTIQUES



Sources : EUROSTAT, Statec, calculs BCL.

L'analyse effectuée ci-avant repose sur les données d'activité et de population telles que publiées par le STATEC et compilées à partir de sources administratives (ADEM, IGSS). Les résultats obtenus diffèrent de ceux calculés à partir d'autres sources non administratives et notamment de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), « une enquête par sondage qui couvre la population vivant dans les ménages privés au Luxembourg. L'enquête fournit des résultats annuels et trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus ainsi que sur les personnes

inactives » (définition donnée par le STATEC). Selon les données EFT, le taux d'emploi de la population résidente âgée de 15 à 64 ans aurait augmenté de manière quasi-continue de 63 % en 2001 à 66,6 % en 2014 avant de s'inscrire en baisse à 65,6 % en 2016¹³². L'écart entre les deux sources statistiques s'est d'ailleurs fortement accentué depuis 2008. Or, la politique nationale de l'emploi – telle que définie dans le Plan National de Réforme du gouvernement – se base, en partie du moins, sur les données extraites de l'EFT, qui, contrairement aux données de sources administratives, suggèrent une hausse du taux d'emploi. Les objectifs d'Europe 2020 sont également définis par rapport aux données EFT, sur base de l'argument que ces données sont harmonisées et davantage comparables entre pays européens.

Le tableau 12 illustre les différences observées entre les données administratives et les données issues d'enquêtes harmonisées. La ligne 1 indique la population en âge de travailler telle que renseignée par les données administratives (moyennes annuelles sur les périodes 2001 à 2008 et 2008 à 2016 et l'année 2016). La ligne 2 indique la population en âge de travailler telle que recensée par les enquêtes harmonisées sur ces mêmes périodes. La ligne 3 montre l'écart, en termes absolus et en termes relatifs, entre ces deux sources statistiques.

Plusieurs faits se dégagent :

- Les données *EFT* ont eu tendance à « sous-estimer » la population en âge de travailler, quel que soit la période considérée (ligne 3). Toutes choses égales par ailleurs, cette « sous-estimation » exerce un effet haussier sur le taux d'emploi (via une baisse du dénominateur du ratio).
- Les données *EFT* ont eu tendance à « sous-estimer » la population active sur les deux sous-périodes considérées (ligne 6). Sur la période d'avant-crise, cette « sous-estimation » s'est principalement expliquée par des différences au niveau de l'emploi résident (ligne 9, colonne 3), ce qui, toutes choses égales par ailleurs, devrait avoir un impact baissier sur le taux d'emploi. En revanche, sur la période 2008 à 2016, c'est la « sous-estimation » du nombre de chômeurs qui a le plus contribué aux écarts de population active observés.

¹³² En ce qui concerne la population âgée de 20 à 64 (telle que définie dans les objectifs européens), le taux d'emploi serait passé de 67,5 % en 2001, à 72,1 % en 2014 avant de diminuer à 70,7 % en 2016. Voir STATEC, Rapport Travail et Cohésion sociale 2017, page 36.

Tableau 12 :

Différences entre les données EFT et les données administratives (moyennes annuelles, en milliers respectivement en pourcentage)

		2001-2008	2008-2016	2016
		Population en âge de travailler		
1	Données administratives	312,3	347,5	405,0
2	Données EFT	304,1	336,4	395,7
3	Ecart (2 - 1)	- 8,1	- 11,1	- 9,3
	En % de (1)	- 2,6	- 3,2	- 2,3
		Population active		
4	Données administratives	206,6	232,3	267,2
5	Données EFT	200,4	229,7	276,9
6	Ecart (5 - 4)	- 6,2	- 2,5	9,7
	En % de (4)	- 3,0	- 1,1	3,6
		Emploi national		
7	Données administratives	199,2	219,2	250,2
8	Données EFT	192,4	218,6	259,4
9	Ecart (8 - 7)	- 6,8	- 0,6	9,2
	En % de (7)	- 3,4	- 0,3	3,7
		Chômeurs		
10	Données administratives	7,4	13,1	16,9
11	Données EFT	8,0	11,1	17,5
12	Ecart (11 - 10)	0,6	- 2,0	0,6
	En % de (10)	8,6	- 15,3	3,4

Lecture : sur la période séparant les années 2001 et 2008, la population en âge de travailler s'est établi à 312 300 personnes, en moyenne, selon les données administratives et à 304 100 personnes selon les données EFT. La différence entre les deux sources statistiques s'est, par conséquent, élevée à $(304\ 100 - 312\ 300 =) - 8\ 100$ personnes. Exprimée en termes de pourcentage, la population en âge de travailler était de 2,6 % moins élevée selon les données issues des enquêtes harmonisées (par rapport à son niveau dans les données administratives).

Sources : EUROSTAT, STATEC, calculs BCL

Au niveau de la population active (et de ses sous-composantes), on remarque, en outre, un changement de tendance sur les années les plus récentes.

Le graphique 33 montre les différences observées entre les données administratives et les données issues d'enquêtes harmonisées, année par année. On constate que depuis 2015, les données harmonisées ont « surestimé » l'emploi résident. Toutes choses égales par ailleurs, ceci devrait engendrer un effet haussier sur le taux d'emploi (via une hausse du numérateur de ce ratio).

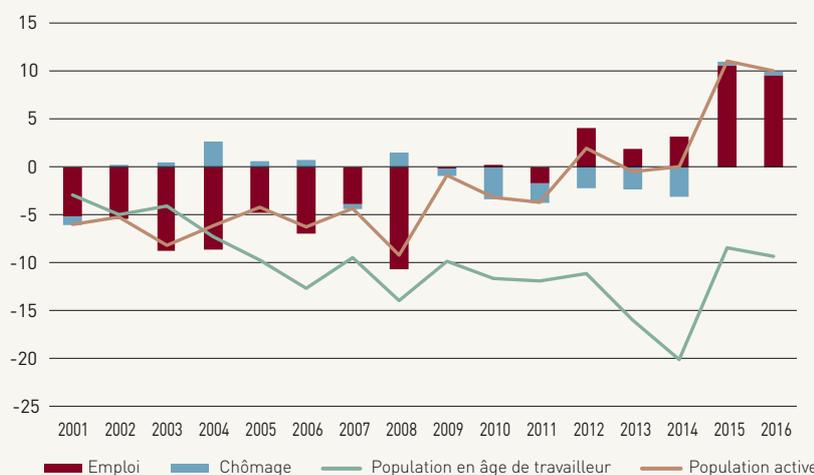
Au regard des données disponibles, il n'est pas possible de déterminer avec précision les facteurs qui sont à l'origine des écarts observés entre les données administratives et les données d'enquêtes EFT (et, par conséquent, de les quantifier).

Les multiples ruptures de séries observées ces dernières années sur les données EFT (suite à des changements méthodologiques introduits en vue d'améliorer leur qualité), ajoutent une difficulté supplémentaire à l'analyse et l'interprétation de ces données. Dans ce contexte, il convient de mentionner, en particulier, la rupture de série intervenue en 2015 et qui explique, du moins en partie, le changement de tendance observé.

Des divergences d'ordre méthodologique (compilation, couverture, définitions conceptuelles etc.) contribuent à l'explication des différences – en niveau – observées entre les deux sources de données.

Graphique 33

Différences entre les données EFT et les données administratives (en milliers de personnes)



Lecture : en 2008, la différence entre l'emploi résident, tel que recensé dans l'enquête sur les forces de travail et les données administratives, s'est élevée à 10 800 personnes. Le nombre de chômeurs était supérieur de 1 600 personnes selon les données harmonisées.

Sources : EUROSTAT, Statec, calculs BCL.

Ces divergences méthodiques ne sauraient cependant expliquer les importantes différences observées en termes de *tendances* des séries¹³³.

- Les indicateurs issus de l'enquête sur les forces de travail se basent sur les définitions du Bureau International du Travail (BIT). Est considéré comme « chômeur », au sens du BIT, toute personne âgée de 15 à 74 ans qui était *i)* sans emploi pendant la semaine de référence, *ii)* disponible pour travailler endéans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence et *iii)* activement à la recherche d'un travail¹³⁴.

Cette définition implique qu'une personne qui n'était pas inscrite à l'ADEM au cours de la semaine de référence mais qui a entamé des recherches d'emploi, est considérée comme « chômeur » au sens du BIT, alors qu'elle n'apparaît pas en tant que tel dans les données administratives. A l'inverse, une personne qui a travaillé ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence mais qui était inscrite à l'ADEM au dernier jour ouvrable du mois de référence, est considérée comme « chômeur » dans les données administratives mais « en emploi » au sens du BIT¹³⁵.

Cette catégorie pourrait notamment inclure les travailleurs intérimaires qui peuvent multiplier des missions de courte durée. Selon des données *EFT*, sur les 20 600 résidents disposant d'un contrat de travail temporaire en 2016 (une catégorie qui, au-delà du travail intérimaire, inclut également les contrats de travail à durée déterminée), moins de 10 % avaient un contrat de travail d'une durée inférieure à 1 mois (et plus de 65 % disposaient d'un contrat d'une durée supérieure à 6 mois). Selon les données administratives de l'IGSS, le nombre d'intérimaires résidents s'est établi à 2 200 en moyenne en 2016 (soit environ 0,9 % de l'emploi total résident). Ces chiffres incluent cependant uniquement les personnes qui étaient dans les fichiers de la sécurité sociale, le dernier jour ouvrable du mois de référence. Les intérimaires ayant travaillé quelques heures ou quelques journées pendant le mois de référence mais dont le contrat de travail n'était plus « actif » le dernier jour ouvrable, ne sont pas

133 De manière générale, l'analyse du marché du travail sur base d'indicateurs tels le taux de chômage ou le taux d'emploi présente certaines limites et ce, pour plusieurs raisons. i) Le marché du travail luxembourgeois est atypique en raison de l'importante offre de travail frontalière et immigrée. Les taux de chômage et d'emploi sont liés au lieu de résidence des individus et excluent par conséquent l'important volet de travailleurs frontaliers qui représentent à l'heure actuelle 45 % de l'emploi total intérieur et plus de la moitié des créations nettes d'emplois au Luxembourg. Il n'est donc guère surprenant que l'économie luxembourgeoise puisse être caractérisée par des taux d'emploi relativement bas et un emploi total qui n'a cessé de progresser au cours des dernières années. ii) Le taux d'emploi reste muet sur les spécificités de l'emploi (temps complet versus temps partiel, contrats à durée indéterminée versus contrats à durée déterminée ou travail intérimaire, niveau des salaires, conditions sociales etc.). De même, le taux de chômage global fait abstraction des caractéristiques du chômage (de courte ou longue durée, indemnisé ou non indemnisé). iii) Par ailleurs, les taux de chômage, d'emploi ou de participation reposent, par définition, sur l'hypothèse d'une délimitation stricte de la population entre ces trois statuts alors qu'en réalité, il existe des chevauchements. Pour toutes ces raisons, il semble plus judicieux d'œuvrer en vue d'une baisse du chômage et d'une hausse du taux d'emploi plutôt que de se focaliser sur les niveaux de ces indicateurs.

134 C'est-à-dire « qui avait entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avait trouvé un travail et l'entamerait dans une période de trois mois au maximum ».

135 Pour plus d'informations, voir l'encadré n° 2 « Nouvelle méthodologie statistique pour l'établissement du bulletin mensuel de l'emploi de l'ADEM : principales caractéristiques et implications » dans le Bulletin BCL 2012/1, pp. 45-47.

repris dans les fichiers de l'IGSS. Le ministère du Travail a comptabilisé 35 000 contrats de travail intérimaire, en moyenne, chaque mois en 2016 (des contrats avec une durée moyenne d'environ 10 jours).

– Outre les divergences d'ordre conceptuel mentionnées ci-avant, les données administratives et les données *EFT* se distinguent également par leur champ de couverture, certaines catégories de personnes n'étant pas recensées par les enquêtes harmonisées :

i) Personnes vivant dans des ménages collectifs ou institutionnels : selon le plus récent recensement de la population, 1,8 % de la population résidente habitait dans un ménage collectif en 2011 (soit l'équivalent d'environ 9 000)¹³⁶. Parmi ces personnes, 56,1 % vivaient dans des maisons de retraite et 2,4 % vivaient dans des institutions religieuses (avec un âge moyen de 72 ans). Les 4 300 personnes restantes sont susceptibles de faire partie de la population en âge de travailler¹³⁷.

ii) Apprentis ou stagiaires non-rémunérés : en 2016, 3 100 résidents étaient inscrits en tant qu'apprentis ou stagiaires dans les fichiers de l'IGSS, ce qui représente 1,3 % de l'emploi total résident. Les données administratives renseignent un salaire non-nul pour la quasi-totalité de ces apprentis et stagiaires. Cette catégorie devrait, par conséquent, être capturée par les données des enquêtes harmonisées.

iii) Personnes en congé parental à temps plein : fin 2016, 2 500 personnes (résidents et frontaliers confondus) bénéficiaient d'un congé parental à temps plein.

L'exclusion des populations reprises sous le point *i)* des enquêtes harmonisées expliquerait, en partie, la « sous-estimation » de la population en âge de travailler. L'exclusion des populations reprises sous les points *ii)* et *iii)* contribuerait, au contraire, à une sous-estimation de l'emploi résident.

5.4. CONCLUSION

Cette étude a montré que l'examen de la performance du marché du travail luxembourgeois sur base du seul taux de chômage peut donner une image quelque peu tronquée de la réalité et justifie la prise en compte d'indicateurs complémentaires.

L'analyse a cependant aussi révélé que des indicateurs censés refléter une même réalité mais provenant de sources différentes peuvent aboutir à des résultats opposés, ce qui amène plus de questions que de réponses. Au regard des enjeux importants, en matière de politique pour l'emploi, ces divergences mériteraient, par conséquent, une analyse approfondie. Cependant, une telle analyse nécessiterait l'accès à des données d'emploi et de population plus détaillées.

Si le recul du chômage reflète indéniablement une évolution favorable du marché du travail, le recul simultané des taux d'emploi et de participation soulève des questions, ceci d'autant plus que cette tendance au recul perdure, alors que la reprise économique et la croissance de l'emploi sont bien engagées.

Le recul simultané des taux d'emploi et de participation cadre également fort peu avec les dépenses importantes engagées par l'Etat dans une série de mesures pour l'emploi.

136 STATEC (2011), Recensement de la population 2011, premiers résultats n°14 « 1,8 % de la population vit dans un ménage collectif ». Données disponibles sous le lien suivant : <http://www.statistiques.public.lu/fr/population-emploi/rp2011/menages/index.html>.

137 Il convient de noter que parmi ces personnes, 529 vivaient dans un foyer pour enfants et jeunes gens (avec un âge moyen de 13 ans). La majorité est probablement constituée d'enfants de moins de 15 ans, qui, par définition, n'est pas en âge de travailler. Les données disponibles ne renseignent cependant pas sur l'âge exacte de cette population et ne permettent par conséquent pas d'identifier celles qui ne font pas partie de la population en âge de travailler. A noter également que 34 % des personnes vivant dans des ménages collectifs ou institutionnels étaient en emploi.